



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 130485

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. Un décret en Conseil d'État doit prévoir la fixation du coût de l'établissement par huissier d'un état de lieux de fin de location. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130485

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2012, page 2216

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)